

C.C.A.S. de VOUGY



Publié sur le site internet de la commune le : 10 mars 2026

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2026_03

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-sept heures quarante-cinq, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6 (Saïda BOUACHRAOUI ayant donné procuration à Nathalie PEPIN)

Quorum atteint / Secrétaire de séance : Nathalie PEPIN

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie (nommée secrétaire de séance)	x	
BOUACHRAOUI Saïda		x
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel		x
AVOGADRO Noël	x	

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2026

Monsieur le président expose aux membres du C.C.A.S. les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 :

Association	Subvention versée 2025	Proposition 2026
Associations à vocation sociale		
ADMR	1 600,00 €	1 600,00 €
AFSEP	100,00 €	
ALMA 74	200,00 €	200,00 €
APRETO	200,00 €	200,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €
ALLER PLUS HAUT	150,00 €	
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
HANDI SPORT BONNEVILLE	200,00 €	200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	200,00 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	
AFM TELETHON	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	200,00 €
ESPACE FEMMES	200,00 €	200,00 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	100,00 €
La Ligue contre le Cancer	200,00 €	
GIS France	100,00 €	
SEPAS Impossible	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de Marnaz	200,00 €	200,00 €
Associat° d'accueil des familles de détenus	300,00 €	600,00 €
Coup de pouce - Bonneville	400,00 €	400,00 €
TOTAL	5 200,00 €	4 800,00 €
Provision pour subventions exceptionnelles		700,00 €
Total prévision budgétaire 2026		5 500,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions de l'exercice 2026 telles que proposées et présentées dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 5 500,00 € ;
- DIT que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

La secrétaire,



Nathalie PEPIN

Le président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.